

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW CODE 01 + HEBDOS**

INDEXATION DES PARAMÈTRES DU RÉGIME D'IMPOSITION DES PARTICULIERS ET DE CERTAINS TARIFS GOUVERNEMENTAUX AU TAUX DE 1,71 % POUR L'ANNÉE D'IMPOSITION 2019

Québec, le 3 décembre 2018 – Le ministère des Finances du Québec a annoncé aujourd'hui le taux d'indexation de 1,71 %, qui s'appliquera dès le 1^{er} janvier 2019 à l'égard des paramètres du régime d'imposition des particuliers, des prestations d'aide financière de dernier recours ainsi que de certains tarifs gouvernementaux.

Une protection du pouvoir d'achat des citoyens représentant 502 millions de dollars

L'indexation annoncée aujourd'hui représente une protection du pouvoir d'achat des Québécois équivalant à plus de 502 millions de dollars.

Concrètement, cela signifie que la valeur de la plupart des mesures fiscales s'adressant aux particuliers augmentera d'un niveau équivalant à la hausse des prix à la consommation observée au Québec en 2018. Cette augmentation correspond à un allègement fiscal de près de 488 millions de dollars pour les contribuables.

De plus, l'indexation des prestations dans le cadre des programmes d'assistance sociale permettra aux Québécois les plus démunis de bénéficier d'une aide financière additionnelle de près de 45 millions de dollars.

Finalement, le taux d'indexation s'appliquera aux tarifs gouvernementaux qui ne sont pas déjà soumis à une règle particulière d'indexation ou de fixation annuelles. L'indexation permet de refléter les coûts des services tarifés sans augmenter la part du coût assumée par l'utilisateur de ces services. Pour une pleine année, cette indexation procurera des revenus additionnels de près de 31 millions de dollars, lesquels serviront à maintenir la qualité des biens et services publics.

Des informations disponibles sur le site Web du ministère des Finances

Le document intitulé *Paramètres du régime d'imposition des particuliers pour l'année d'imposition 2019* présente les principaux changements découlant de l'indexation annoncée aujourd'hui. Il est disponible sur le site Web du ministère des Finances, au www.finances.gouv.qc.ca.

– 30 –

Pour information : Direction des communications
Ministère des Finances
Tél. : 418 528-7382